

D20-253 - Débours autorisés (PCC) pour les dossiers en lien avec l'amiante

Toutes les indemnités de décès, incluant les frais funéraires, frais pour transport de corps et intérêts sur les indemnités de décès

À partir d'une liste de dossiers (amiante)

En retirant tout ce qui n'est pas une autorisation de dépense (trop versé, engagement, régularisation)

Pour les années 2010 à 2019

ANNÉE	MONTANT	Pourcentage selon les indemnités de décès totales par année, tous types de lésion confondues
2010	9 434 147,04 \$	25%
2011	9 964 013,51 \$	25%
2012	10 532 709,67 \$	28%
2013	12 694 857,83 \$	32%
2014	9 698 569,12 \$	29%
2015	12 461 603,05 \$	33%
2016	12 106 413,75 \$	33%
2017	13 963 876,53 \$	37%
2018	13 509 819,62 \$	35%
2019	11 672 916,79 \$	35%
Total général	116 038 926,91 \$	

D20-253 - Débours autorisés (PCC) pour tous les dossiers

Toutes les indemnités de décès, incluant les frais funéraires, frais pour transport de corps et intérêts sur les indemnités de décès

Pour tous les dossiers - Selon le dossier support aux États financiers de la CNESST

Pour les années 2010 à 2019

ANNÉE	MONTANT
2010	38 034 994,02 \$
2011	39 180 282,94 \$
2012	37 938 248,43 \$
2013	39 244 986,80 \$
2014	33 551 799,96 \$
2015	37 600 803,18 \$
2016	37 150 827,46 \$
2017	38 216 525,39 \$
2018	38 183 375,98 \$
2019	33 123 372,39 \$
Total général	372 225 216,55 \$